Fiches-labels

Ecolabel européen - peinture

Résumé des critères : Limite pigments blancs et dioxyde de titane, limite COV et substances dangereuses. Efficacité d’utilisation et information des consommateurs.

Ecolabel_EU

Nom officiel

Ecolabel européen

Site web

http://ecolabel.be/fr

Produits concernés

Peintures (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Matières premières

- Teneur en pigments inorganiques blancs d'origine artificielle/synthétique : max 36g/m2 à 40 g/m2 pour les peintures intérieures, selon leur classe de résistance au frottement humide
- Valeur limite pour les émissions et rejet de déchets provenant de la production de tout pigment au dioxyde de titane
- Valeur limite pour certaines substances dont :
    - COV : max 10g/litre pour les peintures intérieures mates et max 40g/litre pour les peintures intérieures brillantes
- Restriction de substances dangereuses : le produit ne peut pas contenir de substances ou de mélanges classés toxiques, dangereux pour l'environnement, sensibilisants respiratoires ou cutanés, cancérogènes, mutagènes ou toxique pour la reproduction. Il existe une série de dérogations pour des cas particuliers.

Efficacité à l'utilisation

- Un minimum d'efficacité est requis en terme de rendement, de résistance à l'eau, d'adhésion, d'abrasion, de vieillissement, de perméabilité à la vapeur d'eau, de perméabilité à l'eau liquide, de propriétés anti-fongiques, de pontage et de résistance aux alcalis et à la corrosion.

Information des consommateurs

- l'emballage doit mentionner des indications et des conseils à l'emploi en vue notamment de ne pas gaspiller de peinture, de l'utiliser en toute sécurité, de la stocker correctement, etc.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html

Qui est « derrière » ce label ?

L'écolabel européen est une initiative de l'Union européenne. Le European Union Eco-labelling Board (EUEB) reçoit un mandat par groupe de produits pour la rédaction ou la révision de critères. Ils sont approuvés par le Regulatory Committee, qui comprend des représentants des Etats membres et de la Commission européenne.

Contrôle indépendant

Le contrôle est effectué par les instances indépendantes désignées par les gouvernements de chaque pays européens. En Belgique, il s'agit du Comité d'attribution du label écologique européen dont le secrétariat est situé au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Avis d’écoconso

Les critères de l'écolabel européen sont établis de manière à couvrir un certain pourcentage des produits disponible sur le marché. C'est donc un label intéressant mais qui ne veut pas dire qu'on a un produit réellement excellent sur le plan environnemental.

Les critères sont moins strictes que ceux des labels Natureplus et Ange Bleu.

On pourra trouver ce type de produits dans des grandes surfaces de bricolage et en magasins spécialisés.

Références écoconso avec liens

- Comment choisir une peinture ?
- Les peintures naturelles
- Comparatif produits : les peintures murales
- Comparatif produits : le traitement du bois

Lien vers catalogue de produits labellisés

http://ec.europa.eu/ecat/

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: *https://www.ecoconso.be/content/ecolabel-europeen-peinture*